



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 04 avril 2011
N° CERTA-2011-AVI-183

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Claroline

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-183>

Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-183
Titre	Vulnérabilité dans Claroline
Date de la première version	04 avril 2011
Date de la dernière version	–
Source(s)	Annonce de la version 1.10.3 de Claroline
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Injection de code indirecte à distance.

2 Systèmes affectés

Claroline versions 1.10.2 et antérieures.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans Claroline permet de réaliser une injection de code indirecte à distance.

4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans Claroline. L'exploitation de celle-ci permet de réaliser une injection de code indirecte à distance.

La version 1.10.3 de Claroline corrige cette vulnérabilité et modifie d'autres modules du logiciel, notamment l'authentification CAS.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Annonce de la version 1.10.3 de Claroline :
<http://www.claroline.net/>

Gestion détaillée du document

04 avril 2011 version initiale.